



36 – PEINTURE AUTOMOBILE

1. INTRODUCTION

1.1. But de l'épreuve

Évaluer la compétence des participants¹ à réaliser des travaux de finition et de peinture sur des éléments de carrosserie, tout en respectant les procédures, les techniques et les normes de qualités qu'exigent les manufacturiers automobiles. Le candidat doit démontrer ses habiletés à apprêter et à peindre différents substrats.

1.2. Durée du concours

Douze (12) heures.

1.3. Compétences et connaissances pouvant être évaluées

- ▶ Préparation d'un pare-chocs en plastique pour application de la peinture et du vernis;
- ▶ Préparation des parties d'un véhicule automobile pour application de la peinture et du vernis;
- ▶ Préparation d'un pare-chocs égratigné pour l'application partiel de la peinture et application du vernis.

¹ Le masculin employé dans le texte désigne aussi le féminin.

2. DESCRIPTION DU CONCOURS

2.1. Documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents y auront accès

DOCUMENT	OUI	NON	DATE
Aperçu de l'examen	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Examen complet	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Projet de l'édition précédente	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Grille d'évaluation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Liste de l'outillage	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autre (Adresses et Horaires)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

2.2. Tâches que les concurrents pourraient avoir à effectuer durant l'épreuve

- ▶ L'analyse du travail;
- ▶ Préparation, nettoyage;
- ▶ Choix des abrasifs, des apprêts, solvants, peintures, vernis;
- ▶ Minuterie de la protection adjacente et du masquage;
- ▶ L'analyse de la couleur (panneau d'essai);
- ▶ Technique d'application des produits tels que : scellant, apprêt peinture, etc.;
- ▶ Résultat de la réparation mineure (sans matériel de finition);
- ▶ Technique de ponçage incluant la coupe en biseau;
- ▶ L'ajustement de l'équipement de pulvérisation;

- ▶ Qualité de la finition, poussières, marbrures, fusionnement;
- ▶ Polissage et réparation de défauts mineurs;
- ▶ Nettoyage des équipements.

3.1. Équipement et matériel fournis par l'organisation

- ▶ L'électricité, l'eau courante, l'air comprimé, l'adduction d'air;
- ▶ Chambre à peinture, cuisson, aire de ponçage;
- ▶ Chambre à mélange avec nécessaire de nettoyage;
- ▶ Brasseur de peinture hydrodiluable avec dispositif de mélange et de mesure;
- ▶ Outils pour colorimétrie;
- ▶ Produits de finition; ponçage, masquage, nettoyage;
- ▶ Gamme de solvants, d'apprêts, peintures, vernis;
- ▶ Produits et matériel de polissage;
- ▶ Matériel didactique.

3.2. Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents et les concurrentes :

Le candidat devra fournir :

- ▶ L'outillage personnel pour exercer le métier de peintre;
- ▶ Transport entre les deux (2) sites.

3.3. Tenue vestimentaire obligatoire (fournie par les concurrents)

Le candidat devra se munir de tout l'équipement de protection de sécurité pour accomplir individuelle de sécurité requise pour accomplir le travail dans les conditions régies par l'industrie. Voir point 4.1.

Il devra aussi fournir :

- ▶ Les vêtements aux couleurs de son école;
- ▶ Vêtements de rechange.

4. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

4.1. Pièces d'équipement de protection individuelle que doivent apporter les concurrents et les concurrentes

<input checked="" type="checkbox"/> Lunettes de sécurité, verre non teinté	<input checked="" type="checkbox"/> Souliers de sécurité approuvés CSA	<input checked="" type="checkbox"/> Gants de nitrile
<input type="checkbox"/> Gants de sécurité	<input type="checkbox"/> Masque de soudeur	<input checked="" type="checkbox"/> Masque antipoussière
<input checked="" type="checkbox"/> Protection de l'ouïe	<input checked="" type="checkbox"/> Respirateur à filtre de charbon	<input type="checkbox"/> Aucun ÉPI ne sera requis

4.2. Pièces d'équipement de protection individuelle obligatoire que fournira Compétences Québec

Aucun ÉPI ne sera fourni par Compétences Québec

4.3. Notation en SST

La sécurité sera évaluée d'une façon constante pendant toute la durée du concours. Les normes de l'industrie en matière de santé et de sécurité doivent être respectées lors de la compétition. Chaque manquement sera signalé dès que constaté. Le candidat devra corriger la situation avant de reprendre le travail. Sur un total de 1 000 points, le candidat se verra pénalisé de 10 points pour un premier manquement, 30 points pour un second manquement et de 60 points pour chaque manquement additionnel aux règles de la santé et de la sécurité du travail.

De plus, un candidat qui persiste dans un comportement dangereux pour lui et/ou les autres pourrait se voir pénalisé de tous les points d'une épreuve ou être disqualifié du concours.

Exemple : Pour 4 manquements, un candidat se verrait pénalisé de la façon suivante: $10+30+60+60 = 160$

5. ÉVALUATION

5.1. Composition du jury

Le jury sera composé d'un minimum de cinq (5) personnes provenant de l'industrie.

5.2. Grille d'évaluation et répartition des points

RÉPARTITION DES POINTS /1 000 TOTAL	POINTS
1 – Préparation à la peinture des éléments de carrosserie	100
2 – Ponçage des éléments à peindre, incluant la préparation au fusionnement	100
3 – Protection adjacente, masquage	100
4 – Réparation d'un dommage mineur nécessitant de l'apprêt (sans mastic)	100
5 – Application des apprêts requis	100
6 – Colorimétrie, ajustement de la couleur (panneau d'essai)	100
7 – Technique de fusionnement	100
8 – Application du vernis sur l'ensemble des éléments;	100
9 – Polissage des aspérités	100
10 – Nettoyage des équipements	100

6. RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Les compétitions se dérouleront d'une part, au centre Wilbrod-Bherer; d'autre part, les points d'évaluation 6 et 9 se dérouleront au Centre de foires de Québec.

7. EXPERT

Claude Labonté

CIMIC

Courriel :

c.labonte@competencesquebec.com